

**Bulletin d'Inscription**  
**Action Collective TPE / PME 2018 – HAUTES-PYRENEES**  
**CACES R389, catégories 3 et 5**

**Informations relatives à l'entreprise**

Raison sociale :

Adresse :

CP Ville :

N° Siret :

Contact :

Téléphone :

Mail :

Effectif :

**Organisme de formation**

Pôle formation UIMM Adour  
[afpiadour.tarbes@metaladour.org](mailto:afpiadour.tarbes@metaladour.org)

Marie-Hélène DOMINGUES/ Tél. : 05 62 37 21 91

**Module A : Formation initiale, 2 catégories**

**Module B : Formation initiale, 1 catégorie**

**Module C : Recyclage, 2 catégories**

**Module D : Recyclage, 1 catégorie**

**En cochant cette case, je réalise ma demande de gestion et de financement à l'ADEFIM Midi-Pyrénées et j'ai bien pris en compte la mention ci-dessous :**

« L'OPCAIM règle les coûts pédagogiques liés à la formation à laquelle vous inscrivez un ou plusieurs de vos salariés, vous faites, à travers le présent document, la demande à votre OPCA, de prendre en charge cette formation ».

Votre OPCA, à travers sa délégation régionale l'ADEFIM Midi-Pyrénées, vous informera de la prise en charge accordée. **Les heures d'absence donneront lieu à une refacturation de l'ADEFIM.**

Vous vous engagez à libérer les stagiaires afin qu'ils puissent assister à l'action de formation.  
Même financées, les actions de formation collectives ont un coût : toute annulation de dernière minute sera susceptible de vous être directement facturée par l'organisme de formation.

Pour les entreprises en régime plus de 11 salariés, les frais de gestion s'élèvent à 3% du cout pédagogique.



Fait à  
Le

Signature de l'employeur et cachet

